

Intervention du médiateur dans les situations de blocage **Formation continue - 19 janvier 2015 de 9h30 à 17h30 (7h)**

Il arrive parfois, et ce malgré toutes les compétences déployées par le médiateur, que le processus de médiation s'enraille et que l'on arrive à une situation de blocage. Une des parties reste fixée sur ses principes et ses modes de pensée automatiques. ..

Quels sont les facteurs qui ont pu déclencher cette situation de blocage ? Que peut faire le médiateur pour recréer un environnement positif, propice à la réflexion et à la recherche de solutions ?

Ce séminaire propose de répondre à ces questions en offrant un nouveau regard sur les raisons des situations de blocage et d'intégrer à la pratique du médiateur des outils issus des dernières découvertes en neurosciences.

L'objectifs / contenu :

- Intégrer les principes de base du fonctionnement du cerveau et comprendre leur impact sur nos comportements
- Découvrir et expérimenter des modèles d'intervention qui débloquent certaines situations et facilitent le changement
- Mettre en place un mode de communication qui facilite la réflexion et le dialogue
- Adapter le processus de médiation et développer les compétences d'adaptabilité du médiateur.

Méthode pédagogique : Apports théoriques - Présentation d'outils - Expérimentation au départ de situations concrètes.

Public visé : tous médiateurs, tous champs de pratique, quelle que soit sa formation de base.

Horaire : 9h30 à 17h30 (7h/jour)

09h15 à 09h30 - accueil des participants

09h30 à 11h00 - séminaire

11h00 à 11h15 – pause-café

11h15 à 13h00 - séminaire

13H00 à 14h00 - lunch

14h00 à 16h00 - séminaire

16h00 à 16h15 – pause

16h15 à 17H30 - séminaire

17h30 - Fin

Intervenants :

- **Laurence Laffargue**, médiatrice agréée matières civiles & commerciales, praticienne en approche neurocognitive et comportementale, coach
- **Hélène van den Steen**, médiatrice agréée en matières familiales, civiles & commerciales et droit social. Professeur, superviseur, formatrice et médiatrice au Centre Européen de Médiation Bruxelles. Membre de la Commission fédérale de Médiation. Membre de l'UBMP-BUPB.

Tarifs : particulier : 180€ - Institution : 220€ - Membre UBMP-BUPB-BUPM : 160€

Ce prix comprend le séminaire, le matériel pédagogique (syllabus et bibliographie), les pauses café
Le nombre de place étant limité, le versement vaut inscription. Celle-ci est retenue dans l'ordre des paiements.

MEDIATION ET SITUATIONS DE BLOCAGES

Bruxelles, le 19 janvier 2015 de 9H30 - 17H30

Agrément en cours auprès de la Commission Fédérale de Médiation (7h)

PARTICIPANT(e)

Je soussigné(e) Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Entreprise : _____

Courriel : _____ GSM _____ / _____

Souhaite participé à la formation «Médiation et blocages » du 19 janvier 2014 à Bruxelles et paie ce jour la somme de 220€/Institution - 180€/particulier – 160€/Membre UBMP-BUPB-BUPM

- par chèque au nom du Centre, joins à la présente ou
- par virement sur le compte du Centre IBAN - BE92-0001-3107-8423 – BIC BPOTBEB1. avec mention séminaire « médiation & blocages » + votre nom.

Une facture est à établir à mon nom ou au nom et à l'adresse repris ci-dessous.

Facturation au nom de : _____

Adresse _____

Courriel : _____

Signature :

Participant(e) :

Fait à _____ le : _____

Conditions générales :

Paiement : Nos factures sont payables au grand comptant. En cas de règlement de l'inscription par un organisme payeur extérieur, l'entreprise est solidaire de ce dernier et se doit de lui transmettre les informations nécessaires.

Confirmation d'inscription : Dès réception de ce bulletin accompagné du règlement une confirmation d'inscription est adressée au demandeur du séminaire, accompagné du programme détaillé. Toute formation commencée est due en totalité.

Annulation : toute annulation de participation à une formation doit être signifiée par écrit 10 jours avant le début du séminaire pour donner lieu à remboursement. 10% du montant est retenu pour frais. Le Centre Européen de Médiation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un séminaire en cas de nombre de participants insuffisants ; dans ce cas le remboursement des frais d'inscription est intégral.

Adhésion : comme participant à la formation vous bénéficiez de l'adhésion (membre sympathisant) du Centre Européen de Médiations.